



RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

***À noter que la présente demande de dérogation mineure a été présentée à la séance ordinaire du 18 novembre dernier. Elle a cependant été reportée. Conséquemment, elle sera présentée de nouveau à la séance ordinaire du 20 janvier 2026.

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- 460, 65^e Avenue

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 20 janvier 2026, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 686 469

Adresse civique : 460, 65^e Avenue

Demande: C-2025-03168

- Règlement de zonage numéro 529, Annexe 2 – Grille des spécifications 289 Ha,
 - o a) Marge de recul latérale minimum
 - o b) Somme des marges latérales minimum
- Art.8.1.17 -Tableau 26 : Utilisation des cours

Nature et objet :

- Réduire la marge de recul latérale à 1,5 m au lieu de 3,5 m;
- Réduire la sommation des marges latérales à 3,9 m au lieu de 7 m;
- Réduire la distance du balcon de la ligne latérale droite à 1,3 m au lieu de 1,5 m.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 19^e jour du mois de décembre 2025.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques